



Le Ségur du numérique en santé pour les médecins de ville, c'est :

- Une large offre logicielle homologuée Ségur pour votre logiciel de gestion de cabinet (LGC)
- Votre forfait structure 2023 sécurisé !
- Vos obligations réglementaires remplies !

QU'EST-CE QUE LE SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ ?

Annoncé en juillet 2020, le Ségur du numérique en santé a l'objectif de rattraper le retard national sur le partage des données de santé, afin d'améliorer la santé des citoyens, le quotidien des professionnels et l'efficacité du système de santé.

IL CONSACRE PRÈS DE 2 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENT POUR ACCÉLÉRER CE PARTAGE, AU TRAVERS :



du **dossier médical partagé (DMP)** – intégré à « **Mon espace santé** » depuis 2022, ouvert pour tous les citoyens qui ne s'y opposent pas. Véritable coffre fort ayant vocation à rassembler tous les documents de santé, cet espace intègre en outre un agenda de santé, une messagerie sécurisée de santé et un catalogue d'applications référencées, où le patient est le gestionnaire des accès à ses données ;



de la généralisation d'une **Identité Nationale de Santé (INS)**, pierre angulaire de l'identitovigilance, permettant la fiabilisation de l'identité du patient afin de sécuriser les échanges d'information de santé entre professionnels dans le cadre du parcours de soins ;



de la généralisation du dispositif **Pro Santé Connect (PSC)** pour permettre aux professionnels de se connecter en toute simplicité, y compris en mobilité, avec leur **application mobile e-CPS** ;



de la **messagerie sécurisée de santé (MSSanté)** permettant l'échange sécurisé entre professionnels de santé et désormais étendue aux échanges avec vos patients,



de la **dématérialisation du circuit de l'ordonnance** entre les professionnels de santé au service du patient en s'appuyant sur les services Assurance Maladie; avec l'objectif que chaque prescription soit versée dans le DMP pour sécuriser les soins.



de l'**identification électronique** des patient grâce à l'application mobile Carte Vitale ;

Quelles évolutions pour le Forfait Structure (FS) 2023?

Prévues par l'avenant 9 à la convention nationale pour les médecins libéraux, elles visent à encourager l'usage du numérique en santé pour faciliter et améliorer la prise en charge et le suivi des patients

Volet 1 du FS

A compter de 2023, l'utilisation d'un LGC référencé Ségur devient un **prérequis conditionnant le versement de l'intégralité du FS.**

Volet 2 du FS

Indicateurs d'usage à atteindre:

- Alimentation du DMP (dès 2022)
- Utilisation de la MSSanté pour les échanges avec les patients (dès 2022)
- Usage de la e-prescription (a/p 2023),
- Utilisation de l'apCV (a/p 2023)

Forfait élaboration initiale Volet de Synthèse Médicale VSM (2023)

Elaboration et envoi au DMP du Volet de Synthèse Médicale par le médecin traitant pour la patientèle en ALD

Pour bénéficier du forfait structure, la liste des solutions logicielles référencées Ségur est mise à jour régulièrement [ici](#).



Concrètement, quelles sont les démarches à réaliser ?

1

Vous êtes déjà équipé d'un LGC référencé Ségur



Réalisez les indicateurs prévus par le forfait structure et déclarez-les, comme chaque année, à l'Assurance Maladie

2

Votre LGC n'est pas encore à jour de la version référencée Ségur, alors que votre éditeur la propose bien (liste des éditeurs référencés [ici](#))



N'hésitez pas à contacter votre éditeur afin de bénéficier de la version référencée de votre solution et ainsi sécuriser votre forfait structure 2023

3

L'éditeur de votre LGC n'est pas encore référencé Ségur



Un dispositif de référencement additionnel (sans financement par l'Etat de la mise à jour logicielle) a été mis en place pour permettre au maximum d'éditeurs de valider leur conformité Ségur. **La liste des solutions logicielles candidates (dont le processus de référencement est en cours mais sans garantie d'aboutissement) est disponible [ici](#)**

Dans tous les cas, votre Conseiller Informatique et Service de la CPAM est votre interlocuteur privilégié



Plus d'informations ici : <https://esante.gouv.fr/segur/medecin-de-ville>
<https://www.ameli.fr/medecin/actualites/tout-savoir-sur-le-passage-au-logiciel-metier-version-segur-et-la-prise-en-charge-de-l-etat>